

# Sociétés en commandite accréditives Ninepoint

## Renseignements fiscaux

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	DATE DU TRANSFERT	VL LORS DU TRANSFERT	PBR PAR ACTION	FACTEUR DE CONVERSION	RENDEMENT APRÈS IMPÔT*
Ninepoint 2010 Flow-Through Limited Partnership	3 février 2012	19,37 \$	6,65 \$	1,9030	46,2 %
Ninepoint 2011 Flow-Through Limited Partnership	1 <sup>er</sup> février 2013	7,91 \$	6,76 \$	1,1137	-38,0 %
Ninepoint 2012 Flow-Through Limited Partnership	3 février 2014	10,02 \$	3,34 \$	1,6121	-30,1 %
Ninepoint 2013 Flow-Through Limited Partnership	26 janvier 2015	18,41 \$	5,53 \$	3,2380	22,5 %
Ninepoint 2014 Flow-Through Limited Partnership	24 février 2016	12,31 \$	1,66 \$	2,3340	-17,4 %
Ninepoint 2014-II Flow-Through Limited Partnership	30 septembre 2016	24,77 \$	6,78 \$	2,8096	57,5 %
Ninepoint 2015 Flow-Through Limited Partnership	24 janvier 2017	24,09 \$	6,07 \$	2,6625	50,8 %
Ninepoint 2016 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	24 janvier 2017	22,16 \$	3,61 \$	2,4498	54,4 %
Ninepoint 2016-II Flow-Through Limited Partnership	25 janvier 2018	35,33 \$	7,54 \$	3,2244	154,0 %
Ninepoint 2017 Flow-Through Limited Partnership	4 février 2019	11,14 \$	2,91 \$	1,6488	-17,3 %
Ninepoint 2017-II Flow-Through Limited Partnership	4 février 2019	12,76 \$	4,18 \$	1,8885	-3,3 %
Ninepoint 2018 Flow-Through Limited Partnership	31 janvier 2020	13,34 \$	2,79 \$	2,2971	-0,2 %
Ninepoint 2018-II Flow-Through Limited Partnership	31 janvier 2020	13,51 \$	3,05 \$	2,3252	4,7 %
Ninepoint 2019 Flow-Through Limited Partnership	5 février 2021	33,76 \$	6,18 \$	3,7822	161,6 %
Ninepoint 2019 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	5 février 2021	32,38 \$	5,51 \$	3,6284	150,4 %
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie A	5 février 2021	29,73 \$	2,39 \$	3,6046	129,7 %
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie F	5 février 2021	30,99 \$	2,71 \$	3,4726	136,8 %
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie A	5 février 2021	24,51 \$	2,53 \$	2,9708	85,4 %
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie F	5 février 2021	25,30 \$	2,95 \$	2,8347	88,9 %
Ninepoint 2020 Short Duration Flow-Through Limited Partnership – Catégorie A	7 février 2022	27,02 \$	6,82 \$	2,7018	111,4 %
Ninepoint 2020 Short Duration Flow-Through Limited Partnership – Catégorie F	7 février 2022	28,04 \$	6,87 \$	2,8040	116,9 %
Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie A	3 février 2023	10,66 \$	2,43 \$	1,4955	-13,4 %
Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie F	3 février 2023	11,06 \$	2,93 \$	1,5342	-12,8 %
Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie A	3 février 2023	7,21 \$	2,10 \$	1,0111	-27,7 %
Ninepoint 2021 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie F	3 février 2023	7,48 \$	2,87 \$	1,0383	-28,0 %
Ninepoint 2021 Short Duration Flow-Through Limited Partnership – Catégorie A	3 février 2023	12,09 \$	2,67 \$	1,6953	-2,5 %
Ninepoint 2021 Short Duration Flow-Through Limited Partnership – Catégorie F	3 février 2023	12,54 \$	3,09 \$	1,7405	-1,5 %

\* Le taux de rendement après impôt a été calculé dans les hypothèses que : I. Le commanditaire est un particulier résidant en Ontario et qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé, à l'exception des catégories Québec où l'on suppose que le commanditaire est un particulier résidant au Québec qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé; II. Les produits de distribution étaient égaux à la valeur liquidative par part de chaque société en commandite à la date du transfert; III Le commanditaire n'est pas redevable de l'impôt minimum de remplacement; et IV. Certaines des autres hypothèses émises dans le prospectus peuvent aussi être pertinentes.

# Sociétés en commandite accréditives Ninepoint

## Renseignements fiscaux

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	DATE DU TRANSFERT	VL LORS DU TRANSFERT	PBR PAR ACTION	FACTEUR DE CONVERSION	RENDEMENT APRÈS IMPÔT*
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie A	9 février 2024	7,58 \$	2,16 \$	1,2956	-35,4 %
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie F	9 février 2024	7,86 \$	2,78 \$	1,3144	-35,7 %
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie A	9 février 2024	6,93 \$	2,36 \$	1,1845	-16,6 %
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie F	9 février 2024	7,19 \$	3,05 \$	1,2027	-17,6 %
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	9 février 2024	12,68 \$	2,74 \$	2,1685	9,1 %
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	9 février 2024	13,58 \$	2,99 \$	2,2711	13,8 %
Ninepoint 2023 Flow-Through LP – Catégorie A	7 février 2025	13,35 \$	5,97 \$	2,0433	13,3 %
Ninepoint 2023 Flow-Through LP – Catégorie F	7 février 2025	13,97 \$	6,36 \$	2,0682	15,5 %
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	7 février 2025	17,34 \$	4,66 \$	2,6551	46,3 %
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	7 février 2025	18,01 \$	4,96 \$	2,6664	49,2 %
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie A	21 mars 2025	18,36 \$	1,31 \$	3,1281	44,4 %
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie F	21 mars 2025	19,13 \$	1,57 \$	3,1392	47,9 %
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie A	21 mars 2025	17,73 \$	0,34 \$	3,0199	55,0 %
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie F	21 mars 2025	18,46 \$	0,64 \$	3,0293	58,3 %

\* Le taux de rendement après impôt a été calculé dans les hypothèses que : I. Le commanditaire est un particulier résidant en Ontario et qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé, à l'exception des catégories Québec où l'on suppose que le commanditaire est un particulier résidant au Québec qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé; II. Les produits de distribution étaient égaux à la valeur liquidative par part de chaque société en commandite à la date du transfert; III Le commanditaire n'est pas redevable de l'impôt minimum de remplacement; et IV. Certaines des autres hypothèses émises dans le prospectus peuvent aussi être pertinentes.

- Date du transfert : la date à laquelle la société en commandite a transféré ses actifs à la Catégorie ressources Ninepoint (ou à la Catégorie de fonds ressources Ninepoint, selon le cas) dans le cadre de la dissolution de la société.
- VL lors du transfert : la valeur liquidative par part de société en commandite de la société en commandite accréditive au moment du transfert.
- PBR par action : le prix de base rajusté par action pour chaque action de la Catégorie ressources Ninepoint reçue au moment du transfert.
- Facteur de conversion : le nombre d'actions de la Catégorie ressources Ninepoint reçues en raison du transfert de chaque part de la société en commandite.
- Rendement après impôt : le rendement après impôt total pendant la période allant de la date de clôture de la société en commandite accréditive correspondante jusqu'à la date du transfert.

# Sociétés en commandite accréditives Ninepoint

## Renseignements fiscaux

### Sommaire de l'amortissement des frais d'émission aux fins fiscales (par part) :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	DATE DE CRÉATION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ninepoint 2010 Flow-Through Limited Partnership	18 février 2010	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2011 Flow-Through Limited Partnership	10 février 2011	0,37 \$**	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2012 Flow-Through Limited Partnership	15 février 2012	-	-	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2013 Flow-Through Limited Partnership	20 février 2013	-	-	0,39 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2014 Flow-Through Limited Partnership	12 février 2014	-	-	-	0,18 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,20 \$	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2014-II Flow-Through Limited Partnership	2 octobre 2014	-	-	-	0,38 \$**	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	-	-	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2015 Flow-Through Limited Partnership	20 février 2015	-	-	-	-	0,20 \$**	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,17 \$	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2016 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	13 avril 2016	-	-	-	-	-	0,38 \$**	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2016-II Flow-Through Limited Partnership	3 octobre 2016	-	-	-	-	-	0,37 \$**	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	-	-	-	-	-	-
Ninepoint 2017 Flow-Through Limited Partnership	7 février 2017	-	-	-	-	-	-	0,34 \$**	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	-	-	-	-	-
Ninepoint 2017-II Flow-Through Limited Partnership	11 septembre 2017	-	-	-	-	-	-	0,37 \$**	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	-	-	-	-	-
Ninepoint 2018 Flow-Through Limited Partnership	8 février 2018	-	-	-	-	-	-	-	0,36 \$**	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	-	-	-	-
Ninepoint 2018-II Flow-Through Limited Partnership	27 septembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-	-	-
Ninepoint 2019 Flow-Through Limited Partnership	14 février 2019	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$**	0,39 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-	-	-
Ninepoint 2019 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	4 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$**	0,39 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-	-	-
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie A	12 février 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale, catégorie F	12 février 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	-	-
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie A	12 février 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec, catégorie F	12 février 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	-	-
Ninepoint 2020 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	21 septembre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$**	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	-	-
Ninepoint 2020 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	21 septembre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21 \$**	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	-	-
Ninepoint 2021 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie A	17 février 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$
Ninepoint 2021 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie F	17 février 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$
Ninepoint 2021 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie A	17 février 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$	0,35 \$
Ninepoint 2021 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie F	17 février 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$
Ninepoint 2021 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	16 septembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$
Ninepoint 2021 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	16 septembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$

Après la dissolution d'une société, les commanditaires ont le droit de déduire leur part proportionnelle des frais d'émission non déduits de la société. Pour chaque année, les commanditaires doivent multiplier la déduction par part indiquée ci-dessus par le nombre de parts qu'ils détenaient dans la société, et inscrire le résultat à la ligne « Autres montants déductibles » (ligne 23200 de votre déclaration de revenus de 2024) de la déclaration de revenus. Les années marquées \*\* indiquent que les frais d'émission sont déjà inclus sur le feuillet d'impôt d'un associé (case 104) et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une déduction supplémentaire dans le tableau ci-dessus.

# Sociétés en commandite accréditatives Ninepoint

## Renseignements fiscaux

### Sommaire de l'amortissement des frais d'émission aux fins fiscales (par part) :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	DATE DE CRÉATION	'12	'13	'14	'15	'16	'17	'18	'19	'20	'21	'22	'23	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie A	17 février 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie F	17 février 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie A	17 février 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	
Ninepoint 2022 Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie F	17 février 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	0,19 \$	
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	21 septembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,39 \$	
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	21 septembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	
Ninepoint 2023 Flow-Through LP – Catégorie A	15 février 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$
Ninepoint 2023 Flow-Through LP – Catégorie F	15 février 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$	0,17 \$
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie A	5 octobre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,41 \$	0,41 \$	0,41 \$	0,41 \$	0,41 \$
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie F	5 octobre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,23 \$	0,23 \$	0,23 \$	0,23 \$	0,23 \$
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie A	28 février 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie nationale, catégorie F	28 février 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,21 \$
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie A	28 février 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$
Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through LP – Catégorie Québec, catégorie F	28 février 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0,22 \$	0,22 \$	0,22 \$	0,22 \$	0,22 \$

Après la dissolution d'une société, les commanditaires ont le droit de déduire leur part proportionnelle des frais d'émission non déduits de la société. Pour chaque année, les commanditaires doivent multiplier la déduction par part indiquée ci-dessus par le nombre de parts qu'ils détenaient dans la société, et inscrire le résultat à la ligne « Autres montants déductibles » (ligne 23200 de votre déclaration de revenus) de la déclaration de revenus. Les années marquées \*\* indiquent que les frais d'émission sont déjà inclus sur le feuillet d'impôt d'un associé (case 104) et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une déduction supplémentaire dans le tableau ci-dessus.

\* Le taux de rendement après impôt a été calculé dans les hypothèses que :

- I. Le commanditaire est un particulier résidant en Ontario et qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé, à l'exception des catégories Québec où l'on suppose que le commanditaire est un particulier résidant au Québec qui était assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé;
- II. Les produits de distribution étaient égaux à la valeur liquidative par part de chaque société en commandite à la date du transfert;
- III. Le commanditaire n'est pas redevable de l'impôt minimum de remplacement; et
- IV. Certaines des autres hypothèses émises dans le prospectus peuvent aussi être pertinentes.

# Sociétés en commandite accréditées Ninepoint

## Renseignements fiscaux



**Partenaires Ninepoint LP** Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Suite 2700, Toronto, ON M5J 2J1. Numéro sans frais : 1 866 299-9906, <https://www.ninepoint.com/fr/>  
**Services aux négociants** : services de tenue de dossiers de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon. Numéro sans frais : 1 877 358-0540

**Les risques associés au placement dans un fonds dépendent des titres et des actifs dans lesquels le fonds effectue des placements et sont en fonction des objectifs particuliers du fonds. Il n'est pas garanti qu'un fonds atteigne son objectif de placement. De plus, la valeur nette de ses actifs et son rendement varieront de temps en temps selon les conditions du marché. Il n'y a aucune garantie que le plein montant de votre placement initial dans un fonds vous sera retourné. Les fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Veuillez lire le prospectus des fonds ou la notice d'offre avant d'effectuer un placement.**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2017, Partenaires Ninepoint LP assume la gestion de portefeuille des actifs diversifiés canadiens de Sprott Asset Management LP.

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placement des fonds Ninepoint (collectivement, les « Fonds »). Tous les renseignements importants à propos de ces Fonds, y compris les objectifs et stratégies en matière de placement, de même que les renseignements sur les options d'achats, les frais de gestion applicables, les commissions de performance (le cas échéant) ainsi que les dépenses, sont inclus dans leur prospectus ou leur notice d'offre. Veuillez lire attentivement ces documents avant d'effectuer un placement. Des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des commissions de performance, et d'autres frais et coûts peuvent être associés à un placement dans ces Fonds. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et les rendements passés ne se reproduisent pas nécessairement. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres des Fonds. Les renseignements contenus dans les présentes ne constituent pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller financier pour déterminer si les titres du Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays. Les renseignements fournis sont de nature générale et il est entendu qu'ils ne constituent pas des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou professionnels et qu'ils ne visent pas à offrir de tels conseils. Les lecteurs doivent consulter leurs propres comptables ou conseillers juridiques pour obtenir des conseils concernant leur situation particulière avant d'agir.